

**MAIRIE DE BRIE - 16590**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 22

Procuration : 4

**Votants : 26**

L'an deux mil vingt trois

Le : **26 juin**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **15 juin 2023**

**OBJET : D2023\_5\_5**

Adhésion à l'option  
« assistance à l'utilisation du  
logiciel de gestion des  
marchés publics » proposée  
par l'ATD16

**Présents** : BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; JOUANNET J ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; URBAJTEL P ; VIEUILLE R.

**Ont donné procuration** : IMARD C à ROUHIER D ; LACOURARIE S à BOURGADE L ; THOS F à GUERIN S ; VRIET L à DULAIS N.

**Excusée** : BERTHELON S.

**Secrétaire de séance** : Michel GAUDILLERE

Le rapporteur informe que la réglementation sur les marchés publics est très complexe et évolutive et que la commune ne dispose pas de personnel spécifique pour cette fonction. L'Agence Technique Départementale de la Charente propose une assistance sur logiciel de gestion des marchés publics qui permet la rédaction des pièces administratives du dossier de consultation des entreprises en générant les documents associés à toutes les étapes de la procédure de passation du marché. Cet outil est mis à jour dès un changement de réglementation, est actualisé dès que nécessaire.

C'est pourquoi il est proposé de souscrire à cette mission optionnelle de l'ATD16 qui a bien sûr un coût :

- cotisation annuelle à l'ATD16 : 1 250 € qui comprend l'assistance à l'utilisation du logiciel, les formations de prise en main, les clubs utilisateurs et l'accès au logiciel à prix préférentiel.
- forfait mensuel dû à l'éditeur de 228 € soit 2 736 € par an
- prestation d'installation de 1 020 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,**

- **décide de souscrire à la mission optionnelle de l'ATD16, à compter du 1er janvier 2024 : « Assistance sur logiciel de gestion des marchés publics » [rédaction des pièces administratives du DCE, génération des documents associés à toutes les étapes de la procédure de passation...] incluant notamment**
- **l'accès au tarif privilégié dans le cadre du partenariat avec l'éditeur**
- **l'assistance des utilisateurs à l'exploitation des logiciels**
- **la formation aux logiciels**
- **la participation aux clubs utilisateurs**
- **l'envoi de documentations et de listes de diffusion**

**AR Prefecture**

016-211600614-20230626-D2023\_5\_5-DE  
Reçu le 30/06/2023

- précise que cette mission optionnelle sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines,

- approuve le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

**Affiché le 29 juin 2023**

Pour copie conforme :

**En Mairie, le 29 juin 2023**

Le Maire,